



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Recueil des améliorations simples et utiles pour tous (Rasu)

... à destination des gestionnaires de bâtiments de l'Etat

Direction Territoriale Normandie-Centre

Jean-Yves FOSSE
Amélie GOEPP-LACOGNE

Contexte

- Une des mesures annoncées lors du CIH du 25 septembre 2013, concernant la politique immobilière de l'Etat :

*...la politique d'accessibilité, qui est l'un des objectifs de la modernisation de la politique immobilière de l'Etat, sera complétée par une mobilisation immédiate des gestionnaires de bâtiments : la réalisation des travaux courants doit être l'occasion d'améliorer dans les plus brefs délais la qualité d'accueil des personnes handicapées ou à mobilité réduite, France Domaine va proposer à ces gestionnaires un **référentiel des améliorations simples et utiles** qui répondent aux besoins des personnes handicapées et de tous....*

- Le recueil pourra être intégré par les gestionnaires, aux futurs Ad'AP, comme élément de stratégie patrimoniale et de description des travaux envisagés à cours terme.

Objectifs

- Susciter une mobilisation immédiate des gestionnaires d'ERP ;
- Montrer que des progrès substantiels peuvent être réalisés rapidement à faible coûts ;
- Mobiliser les crédits disponibles sur les budgets de travaux courants ;
- Participer à la mise en accessibilité pouvant être considérée comme essentielle pour un service public : accessibilité des abords, de l'entrée, de l'accueil, d'une partie des locaux pouvant offrir l'ensemble des services (cas notamment des ERP de 5ème catégorie) pour l'ensemble des publics;
- Aider à la constitution des Ad'AP .

Nature des travaux concernés

- **Travaux courants** pouvant être financés sur budget de fonctionnement (Bop 333)
- Travaux pouvant être réalisés en régie ou par des artisans mais ne nécessitant pas l'intervention d'un maître d'œuvre
- **Zone et locaux à prendre en compte :**
 - Accès et cheminements extérieurs depuis le domaine public y compris stationnement réservé
 - Accès principal usuel
 - Accueil du public (zone d'accueil + banque + attente)
 - Circulations intérieures (horizontales et verticales) permettant d'atteindre les locaux ouverts au public
 - Locaux ouverts au public (bureau, salle de réunion, documentation...)
 - Sanitaires ouverts au public

Méthode de travail

- Cibler les améliorations potentielles à partir d'une relecture de la réglementation (obligations et recommandations) ;
- **Etablir une liste** des améliorations à prendre en compte ;
- Rechercher des **exemples permettant d'illustrer** les solutions proposées ;
- Donner des **éléments de coût** ;
- **Cibler** principalement **les ERP de 5ème catégorie** (environ 90% des bâtiments de l'Etat) ;
- S'appuyer sur la bibliographie existante pour les rappels de la loi, de la stratégie patrimoniale, de la connaissance des handicaps...

Sommaire du recueil

Editorial de France Domaine.....	3
1 - Contexte.....	4
2 - Objectif et cadre d'utilisation du recueil.....	5
Avertissement concernant l'utilisation de ce recueil.....	5
3 - Démarche et organisation du recueil.....	7
4 – Des améliorations simples à articuler avec une stratégie globale de mise en accessibilité de l'établissement.....	9
4.1 - Qu'est-ce que la mise en accessibilité d'un ERP?.....	9
4.2 - Les questions préalables à se poser pour bâtir une stratégie de mise en accessibilité d'un ERP.....	10
4.3 - Les mesures à prioriser.....	11
4.4 – Prioriser les ERP classés ou reclassés en 5ème catégorie.....	13
5 - Utilisation de la nomenclature du recueil.....	14
5.1 - L'organisation de la nomenclature des améliorations simples et utiles.....	14
5.2 - Les stratégies de recherche des améliorations simples et utiles permettant d'établir un programme d'actions à court terme.....	14
5.3 - L'utilisation des fiches des améliorations simples et utiles.....	15
5.4 - L'utilisation des fiches thématiques.....	15
6 - Nomenclature des améliorations simples et utiles.....	16
7 - Fiches des améliorations simples et utiles N°01 à 22.....	16
8 - Fiches thématiques T01 à T05.....	16
T01 Chaîne du déplacement.....	16
T02 Accessibilité des moyens d'information à disposition du public.....	16
T03 Sensibilisation/formation du personnel.....	16
T04 Mesures touchant à l'organisation.....	16
T05 Adaptation des contrats d'entretien/maintenance.....	16
9 - Bibliographie.....	16
Remerciements.....	16
Annexe.....	17
Connaissance des handicaps.....	17
Handicap mental, cognitif ou psychique.....	17
Handicap moteur.....	19
Handicap visuel.....	20
Handicap auditif.....	21

Nomenclature des fiches

Partie d'ouvrage / Type d'action	Mfiche	Besoin et nom de la fiche
AMENAGEMENTS EXTERIEURS		
	1	repérer le stationnement réservé
	2	repérer l'entrée ou la sortie
	3	repérer le dispositif de manoeuvre de porte
	4	se signaler en cas de restriction d'accès
	5	manoeuvrer et franchir une porte
	6	franchir un accès équipé d'un dispositif automatique
	7	repérer et utiliser un équipement
	8	repérer la signalétique au sein de l'établissement
	9	percevoir et comprendre les informations
	10	circuler et être accueilli au sein de l'établissement
CLOS ET COUVERT		
	2	repérer l'entrée ou la sortie
	3	repérer le dispositif de manoeuvre de porte
	4	se signaler en cas de restriction d'accès
	5	manoeuvrer et franchir une porte
	6	franchir un accès équipé d'un dispositif automatique
	10	circuler et être accueilli au sein de l'établissement
	11	franchir un seuil d'accès à un bâtiment
AMENAGEMENTS INTERIEURS ET PETITS TRAVAUX DE SECONDE OEUVRE		
	12	repérer une porte intérieure
	3	repérer le dispositif de manoeuvre de porte
	5	manoeuvrer et franchir une porte
	10	circuler et être accueilli au sein de l'établissement
	13	bénéficier d'une ambiance sonore de qualité
	8	repérer la signalétique au sein de l'établissement
	14	comprendre l'organisation des espaces
	9	percevoir et comprendre les informations
	15	disposer d'un mobilier et d'équipements adaptés
	16	repérer l'escalier et disposer de conditions adaptées de déplacement
INSTALLATIONS DE PLOMBERIE SANITAIRE		
	17	utiliser la cuvette et le lave-mains
	18	disposer des équipements d'aide au transfert du sanitaire
	19	utiliser les petits équipements du sanitaire
PORTES AUTOMATIQUES, RIDEAUX, STORES OU VOLETS ROULANTS MOTORISÉS		
	6	franchir un accès équipé d'un dispositif automatique
INSTALLATIONS ELECTRIQUES – Courant fort- Courants faible		
	20	disposer d'un éclairage suffisant pour se déplacer dans l'établissement
	21	ne pas être gêné par des reflets ou être ébloui
	22	repérer et utiliser les commandes mises à disposition du public
	4	se signaler en cas de restriction d'accès
FICHES THEMATIQUES		
	T01	Chaine de déplacement
	T02	Accessibilité des moyens d'information à disposition du public
	T03	Structuration/formation du personnel
	T04	Moyens touchant à l'organisation
	T05	Adaptation des contrats d'entretien/maintenance

- 1 Repérer le stationnement réservé
- 2 Repérer l'entrée ou la sortie
- 3 Repérer le dispositif de manoeuvre de porte
- 4 Se signaler en cas de restriction d'accès
- 5 Manoeuvrer et franchir une porte
- 6 Franchir un accès équipé d'un dispositif automatique
- 7 Repérer et utiliser un équipement
- 8 Repérer la signalétique au sein de l'établissement
- 9 Percevoir et comprendre les informations
- 10 Circuler et être accueilli au sein de l'établissement
- 11 Franchir un seuil d'aces à un bâtiment
- 12 Repérer une porte intérieure
- 13 Bénéficier d'une ambiance sonore de qualité
- 14 Comprendre l'organisation des espaces
- 15 Disposer d'un mobilier et d'équipements adaptés
- 16 Repérer l'escalier et disposer de conditions adaptées de déplacement
- 17 Utiliser la cuvette et le lave-mains du sanitaire
- 18 Disposer des équipements d'aide au transfert du sanitaire
- 19 Utiliser les petits équipements du sanitaire
- 20 Disposer d'un éclairage suffisant pour se déplacer dans le bâtiment
- 21 Ne pas être gêné par des reflets ou ébloui
- 22 Repérer et utiliser les commandes mises a disposition du public

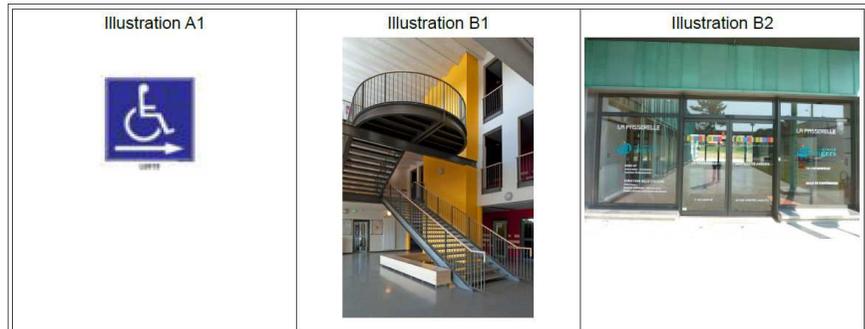
Organisation des fiches

Nomenclature des fiches de présentation des améliorations simples et utiles				Zones et lieux à prendre en compte pour améliorer l'accessibilité							
Partie d'ouvrage / Type d'action	Mfiche	Titre et note de la fiche	Bénéficiaires	Accès et déplacements depuis le domaine public	Accès principal du bâtiment	Accès au public	Circulation horizontales et verticales	Lieux accueillant du public	Services accessibles au public	Estimation du coût	Observations
AMENAGEMENTS EXTERIEURS											
	1	réparer le stationnement réservé									
	2	réparer l'entrée ou la sortie									
	3	réparer le dispositif de manœuvre de porte									
	4	se signaler en cas de restriction d'accès									
	5	manœuvrer et franchir une porte									
	6	franchir un accès équipé d'un dispositif automatique									
	7	réparer et utiliser un équipement									
	8	réparer la signalétique au sein de l'établissement									
	9	percevoir et comprendre les informations									
	10	circuler et être accueilli au sein de l'établissement									
CLOS ET COUVERT											
	2	réparer l'entrée ou la sortie									
	3	réparer le dispositif de manœuvre de porte									
	4	se signaler en cas de restriction d'accès									
	5	manœuvrer et franchir une porte									
	6	franchir un accès équipé d'un dispositif automatique									
	10	circuler et être accueilli au sein de l'établissement									
	11	franchir un auel d'accès à un bâtiment									
AMENAGEMENTS INTERIEURS ET PETITS TRAVAUX DE SECONDE OEUVRE											
	12	réparer une porte intérieure									
	3	réparer le dispositif de manœuvre de porte									
	5	manœuvrer et franchir une porte									
	10	circuler et être accueilli au sein de l'établissement									
	13	beneficier d'une ambiance sonore de qualité									
	8	réparer la signalétique au sein de l'établissement									
	14	comprendre l'organisation des espaces									
	9	percevoir et comprendre les informations									
	15	disposer d'un mobilier et d'équipements adaptés									
	16	réparer l'escalier et disposer de conditions adaptées de déplacement									
INSTALLATIONS DE PLOMBERIE SANITAIRE											
	17	affiler le cuvette et le lave-main									
	18	disposer des équipements d'aide au transfert									
	19	affiler les petits équipements du sanitaire									
PORTES AUTOMATIQUES, RIDEAUX, STORES OU VOILETS ROULANTS MOTORISES											
	6	franchir un accès équipé d'un dispositif automatique									
INSTALLATIONS ELECTRIQUES – Courant fort- Courants faible											
	20	disposer d'un éclairage suffisant pour se déplacer dans l'établissement									
	21	ne pas être gêné par des réflex ou être ébloui									
	22	réparer et affiler les commandes mises à disposition du public									
	4	se signaler en cas de restriction d'accès									
FICHES THEMATIQUES											
	T01	Charte de déplacement									
	T02	Accessibilité des moyens d'information à disposition du public									
	T03	Services/informations du personnel									
	T04	Mesures touchant à l'organisation									
	T05	Adaptation des contrats d'entretiens/maintenance									

Organisation de fiches

Fiche n° 10	CIRCULER ET ÊTRE ACCUEILLI AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT
Aménagements extérieurs	
Clos et couvert	
Aménagements intérieurs et petits travaux de 2nd œuvre	
<p>Besoins : Pouvoir repérer et emprunter les cheminements les plus adaptés à ses besoins (atteindre le bâtiment, l'équipement ou la prestation souhaitée) et à ses capacités. Être accueilli dans un espace positionné, dimensionné, et aménagé pour l'accueil adapté de tous les usagers. Circuler aisément et en sécurité au sein des parties de l'établissement ouvertes au public.</p>	
<p>Réf. réglementaire : Articles 2, 5, 6 et 7-1 de l'arrêté du DDD fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 11-19-11 du CCH (accessibilité des ERP et IOP existants)</p>	
<p>Fonctionnalités concernées (chaîne d'usage) : repérage (R), guidage (G), atteinte (A), usage (U), et sécurité d'usage (SU)</p>	
	
Exemples de solutions techniques	Estimation du coût
<p>A - Disposer dès l'entrée de l'établissement, et le cas échéant en sortie de bâtiment, des dispositifs d'information et de guidage permettant au public de repérer et de suivre les cheminements qui mènent aux bâtiments, services, prestations ou sorties souhaités, et qui conviennent à ses capacités de déplacement :</p> <p>A1 - Indiquer et jaloner (aller et retour) un itinéraire adapté aux personnes en fauteuil roulant ou mal marchantes (nature du revêtement, absence de ressaut ou dénivélé, présence d'un ascenseur...).</p> <p>A2 - Indiquer et jaloner (aller et retour) un itinéraire adapté aux personnes mal ou non voyantes (bandes de guidage, ou autre mode de contraste visuel et tactile détectable à la canne, guidage sonore...).</p> <p>A3 - Modifier la couleur, la texture du sol dans l'axe du cheminement, et/ou à chaque changement de direction ou point particulier.</p>	<p>A1 - Exemples de coût : - pour un plan ou un panneau d'information, et le guidage le long du cheminement - variante avec un plan ou une borne multi-sensoriels</p> <p>A2 - Exemple de coût : pour une balise sonore à l'entrée, indiquant au public qui l'active les itinéraires adaptés qui s'offrent à lui.</p> <p>A3 - Exemple de coût :</p>
<p>B - Supprimer, déplacer, protéger ou mettre en évidence les panneaux, mobiliers, équipements en saillie, mal visibles ou non détectables à la canne, ou autres éléments constituant des obstacles gênants ou un danger sur ou à proximité des cheminements ou circulations :</p> <p>B1 - Installer un garde-corps, ou aménager un passage détourné, en cas de risque de chute, de déséquilibre ou d'inconfort lié à une dénivellation proche d'un cheminement ou d'une circulation,</p> <p>B2 - Poser, sur la surface transparente des parois vitrées (porte, baie, séparation), un marquage contrasté (vitrophanie) positionné de façon à être directement visible et à éviter les heurts par les personnes de grande comme de petite taille (enfants notamment).</p>	<p>B1 - Exemples de coût : - pour la pose d'un garde-corps - pour le détournement d'un cheminement (extérieur)</p> <p>B2 - Exemples de coût :</p>
<p>C - Reconfigurer les itinéraires ou espaces pour améliorer la lisibilité et la facilité des circulations entre l'entrée, l'accueil et les lieux ou les équipements où sont délivrées les prestations :</p>	

<p>C1 – Reconfigurer l'espace d'accueil pour le placer à proximité ou plus facilement repérable depuis l'entrée de l'établissement ou du bâtiment.</p>	Exemple de coût :
<p>C2 – Réorganiser les locaux (regroupement, cloisonnement, ouverture de porte, installation d'un poste d'accueil ...), afin à la fois de faciliter le fonctionnement du service et d'améliorer la lisibilité pour le public des circulations et des lieux qui lui sont ouverts.</p>	Exemple de coût :
<p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est souhaitable avant toute intervention, de mener une réflexion relative aux cheminements disponibles, aux bâtiments, services ou prestations auxquelles ils conduisent, à leurs caractéristiques et à leurs conditions d'accessibilité (difficultés) pour les différents types de handicap. Lorsqu'on a la possibilité d'intervenir dans les parties extérieures de l'établissement, on peut envisager les travaux suivants permettant de contribuer à la fois à la sécurité des déplacements et à l'accessibilité pour tous : <ul style="list-style-type: none"> remplacer ou doubler une marche, une volée de marches, ou une dénivellation non réglementaire, par un passage de pente réglementaire ; abaisser une bordure de trottoir présente le long d'un cheminement ouvert au public ; sécuriser un croisement entre une voie ouverte à la circulation automobile ou de deux-roues, et un cheminement piétonnier créer ou aménager un ou des cheminements sécurisés entre les accès à l'établissement et les entrées de bâtiments ou autres espaces ouverts au public. 	



Voir aussi

Fiches ASU complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Fiche n° 1 : Repérer le stationnement réservé Fiche n° 2 : Repérer l'entrée et la sortie Fiche n° 8 : Repérer la signalétique au sein de l'établissement Fiche n°14 : Comprendre l'organisation des espaces
Fiches thématiques associées	<ul style="list-style-type: none"> Fiche T01 : Chaîne de déplacement Fiche T02 : Accessibilité des moyens d'information à destination du public Fiche T04 : Mesures touchant à l'organisation
Autres références utiles	<ul style="list-style-type: none"> Circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des ERP, des IOP et des bâtiments d'habitation. Annexe 8 (illustrée) : B – Cheminements extérieurs Annexe 8 (illustrée) : D – Accès aux bâtiments et accueil Annexe 8 (illustrée) : E – Circulations intérieures horizontales Accessibilité du cadre bâti : l'essentiel pour mieux vivre son environnement – Novembre 2012 – DGALN/DHUP - Fiche 2 « Cheminements »

Organisation

- 22 fiches spécifiques
- mais aussi **5 fiches thématiques** :
 - Chaîne du déplacement
 - Accessibilité des moyens d'informations à disposition du public
 - Sensibilisation et formation du personnel
 - Mesures touchant à l'organisation
 - Adaptation des contrats d'entretien-maintenance

Et maintenant ?

- Livré en octobre 2014 sous forme électronique (pdf) d'un document interne aux services de l'Etat (publication DMA)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Recueil-des-ameliorations-simples.html>

- Reprise des contenus en cours en vue d'une publication Cerema à destination de tous les gestionnaires – publics et privés – d'ERP

« Recueil d'actions simples à l'attention des gestionnaires »



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Merci de votre attention